

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007  
Publication 14/09/2007

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



LUDOVIC LIONS

N° CP

Séance du

7<sup>e</sup>/47-07  
- 7 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES ACTIONS DE L'OFFICE POUR LA LANGUE ET LA CULTURE D'ALSACE PROGRAMME POUR 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>c</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU la délibération n° 2007/I-8/05 du 14 décembre 2006 relative au BP 2007 « Programme Langue et Culture Régionales »
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'attribuer au titre de 2007 pour les actions indiquées dans le rapport une subvention globale de 50 000 €,
- ❖ autorise le Président à signer la convention de financement,
- ❖ précise que la dépense sera prélevée sur le chapitre 6574 enveloppe 20306 Programme E058 fonction 28.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Rémy WITH